

L'Ordre de la Rose-Croix est réhabilité

Neuf ans après avoir été inscrits sur la liste des sectes, les Rosicruciens sont finalement reconnus comme société philosophique

Il y a un mois, Serge Toussaint, grand maître de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix (AMORC), a écrit aux membres de ce mouvement philosophique. Une manière de tourner la page en pouvant leur annoncer qu'enfin c'en était fini de la suspicion qui, depuis neuf ans, pesait sur le mouvement. En 1999, l'AMORC s'était vu inscrire sur la liste des sectes établie par un rapport parlementaire. Aujourd'hui, la plupart des acteurs impliqués dans la lutte contre les sectes ont reconnu que c'était à tort.

« Lorsque nous avons vu que l'AMORC figurait parmi les sectes, qui plus est en bonne place, à la lettre A, cela a été un véritable choc, raconte Serge Toussaint. J'ai eu un énorme sentiment d'injustice. Le préjudice a été considérable : dans les années qui ont suivi, on a commencé à nous refuser

des salles pour faire des conférences, nos loges ont été taguées. Et dans certains divorces, on a vu apparaître comme argument l'appartenance à une secte... Le mouvement comptait 25 000 membres. En quelques années, il en a perdu de 5 000 à 6 000. »

Serge Toussaint n'est pas un va-t-en-guerre. Il a donc pris son bâton de pèlerin pour aller rencontrer un à un ceux qui, de près ou de loin, avaient participé au discrédit jeté sur le mouvement. Et d'abord, le président et le vice-président de la commission parlementaire de l'époque, les députés Jacques Guyard et Jacques Myard. Les documents servant de base aux travaux de ces commissions n'étant pas accessibles (ils sont placés sous embargo), Serge Toussaint ne pouvait savoir sur quoi se fondait la suspicion. Alors il a expliqué ce qu'était l'AMORC, un mouvement philosophique, initiatique et traditionnel mondial (1). Il a fait de même avec la présidente de l'époque de l'Unadfi, Janine Tavernier. « J'ai rencontré quelqu'un d'ouvert, d'intelligent. Au départ, elle était réticente, puis, peu à peu, elle a compris ce que nous représentions. »

Serge Toussaint a ainsi contacté des politiques, des religieux, des représentants du monde associatif... Aujourd'hui, il dispose d'une trentaine de lettres. Tous vont dans le même sens. « Votre association (...) ne répond pas à la définition d'un groupement de type sectaire » (Jacques

« Les statuts de votre association, comme son fonctionnement public, ne laissent pas trace de pratiques sectaires. »

Myard, 2002). « L'AMORC n'est ni une secte, ni une organisation religieuse, ni un mouvement s'adonnant à des pratiques sectaires, mais une société de pensée et une organisation humaniste » (Jacques Vernet, délégué épiscopal de l'Église catholique pour la question des sectes, 2002). « Les statuts de votre association, comme son fonctionnement public, ne laissent pas trace de pratiques sectaires »

(Maurice Tubiana, président de la Ligue des droits de l'homme, 2002). Puis, plus récemment : « Aucun fait constitutif de trouble à l'ordre public imputable à votre association n'a été porté à ma connaissance » (Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, 2007). « L'AMORC ne m'a jamais été signalé comme troublant l'ordre public et aucune plainte à son encontre n'a été portée à ma connaissance » (Didier Leschi, directeur du Bureau central des cultes, 2008).

Dernier en date, le président de la Miviludes (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), Jean-Michel Roulet, a accepté de confirmer que « nulle dérive de type sectaire n'a été rapportée » à l'encontre du mouvement. Pour Serge Toussaint, c'est un vrai soulagement. Même si, reconnaît-il, « il nous faudra du temps pour reconstruire une réputation. Vous savez, une affaire comme celle-là laisse des traces. »

MARIANNE GOMEZ

(1) Pour en savoir plus : *Les Rose-Croix lèvent le secret*, aux Éditions Lanore (286 p., 22 €).